

## Conseil municipal du 12 décembre 2017

Le Conseil municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Madame TROQUET, Maire.

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre, le Conseil municipal de La Sauvetat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame TROQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Présents : Mmes TROQUET, ROUX, BONHOMME, BALLESTER, MOMPLOT, VARACHE, Mrs GARY, GAUDET, ROURE, SENEZE, VICTORI

Absents excusés : Mr CAILLEY donne pouvoir à Mme ROUX

Mr CHAMPION donne pouvoir à Mme MOMPLOT

Mr FOURNIER donne pouvoir à Mme TROQUET

Secrétaire de séance : Mme ROUX

Est inscrit à l'ordre du jour : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine : présentation du diagnostic. Candidature de La Sauvetat au label « Petites cités de caractère ». Assurances : choix du prestataire. Acquisition de matériel pour les services techniques. Déclarations d'Intention d'Aliéner. Finances : tarifs communaux et mandatements sur le budget d'investissement 2018. Renouvellement de bail. Questions diverses.

### **I) AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC**

Madame Christine Charbonnel, Architecte en charge de l'étude de l'AVAP, a présenté aux membres du Conseil le diagnostic établi à ce jour.

L'étude prend en compte le territoire dans toutes ses composantes : paysagère, architecturale et historique en faisant ressortir leurs spécificités.

Elle met en évidence les contrastes buttes/plaines dans le grand paysage, ainsi que la ceinture verte qui souligne le bourg. Cette ceinture végétale, dans la perception du bourg à distance lointaine comme rapprochée, forme une transition avec les espaces construits. Cette singularité perceptible à l'échelle du grand paysage depuis le Puy de Corent et les Vignaux mérite d'être préservée. La ripisylve, les alignements d'arbres et les zones de jardins participent à la qualité de cette ceinture végétale.

L'importance des entrées de bourg et du petit patrimoine est signalée.

Le Cabinet a également présenté l'évolution historique du village ainsi que les différentes typologies des bâtiments qui le composent. Une attention particulière est portée sur le donjon qui est l'élément central dans la perception du centre historique. Des vues lointaines, il est perçu comme le pivot à la fois historique et « urbain » du village. Il est particulièrement valorisé par les perspectives offertes par la rue du 8 Mai, la rue de la Garenne et la rue de Pranly.

Un des enjeux sera aussi de renforcer la lecture des trois ensembles constitutifs du bourg : fort, village ancien et faubourg, par un traitement approprié des espaces publics et des constructions.

Ce diagnostic doit permettre de recenser les éléments forts et remarquables de la commune afin de valoriser et de préserver son patrimoine.



## **II) DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2018 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE VENELLES POUR LA MISE EN VALEUR DU DONJON**

Dans la continuité des travaux déjà réalisés, la commune de La Sauvetat, en vue de l'obtention du label « Plus Beaux Villages de France », souhaite poursuivre l'aménagement et l'embellissement du village dans une démarche d'excellence patrimoniale et touristique. La présente demande s'inscrit dans le cadre du programme « Aménagement de bourg et de village », et concerne l'aménagement de venelles pour la mise en valeur du donjon.

Défini comme site patrimonial remarquable, le fort villageois fait l'objet de toutes les attentions de la Commune, qui s'est dotée de nombreux outils pour développer durablement et promouvoir son territoire, notamment avec la mise en œuvre d'une A.V.A.P. (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) fil conducteur pour les années à venir.

Ce fort villageois est l'un des mieux conservé d'Auvergne. Repérable de loin par la présence imposante de sa tour ronde du XIVème siècle, le quartier fortifié s'organise autour d'une maison forte, ceinte de « loges » rangées le long de petites ruelles qui ont en partie été restaurées dans un souci historique et esthétique.

Aujourd'hui, la Commune souhaite poursuivre ces opérations, afin de mettre en cohérence la qualité architecturale des forts avec les espaces urbains périphériques. L'entrée stratégique au pied du Donjon s'inscrit dans un circuit touristique pour lequel des aménagements ont déjà été réalisés (création d'un parking paysager, mise en place d'une signalétique et projet de réalisation d'une offre de d'hébergement et restauration).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver ce projet d'aménagement pour la mise en valeur du Donjon pour un montant de 45 360.50 € HT,
- de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2018 « Aménagement de bourg et de village » pour un montant de 13 608.15 €.

## **III) CANDIDATURE AU LABEL « PETITES CITES DE CARACTERE »**

Madame le Maire fait part à l'Assemblée qu'une association des Petites Cités de Caractères se développe sur la Région.

Madame le Maire explique que le concept de « Petites Cités de Caractère » est né au milieu des années 1970 pour valoriser les communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation limitée et urbaines par leur histoire et leur patrimoine. Le projet des « Petites Cités de Caractère » est de fédérer dans ces communes les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires. L'action du réseau « Petites Cités de Caractère » est d'accompagner les élus qui souhaitent concilier le développement de leur commune dans le respect du patrimoine.

Les communes membres de l'Association s'organisent en réseau national et régional, ce qui permet notamment de mobiliser des financements.

La Sauvetat s'est engagée dans la démarche de labellisation « Plus Beaux Villages de France ». Cette démarche est compatible avec celle des « Petites Cités de Caractère ». Les engagements et les critères préalables d'admission à la charte « Petites Cités de Caractère » correspondent aux politiques d'aménagement de bourg que la commune met en place depuis de nombreuses années.

Par la présente, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer



un dossier de candidature.

L'adhésion d'entrée à l'association départementale serait de 400 € et la cotisation annuelle s'élèverait à 0,50 centimes par habitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de candidature.

#### **IV) ASSURANCES : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 30 novembre 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter la proposition de la SMACL pour :

LOT 1 : Assurance des dommages aux biens de la commune pour la cotisation annuelle de 3 367.61 € HT, soit de 3 671.88 € TTC

LOT 2 : Assurance de responsabilité de la commune et de la protection des élus et des agents de la collectivité pour la cotisation annuelle de 714.21 € HT, soit de 778.49 € TTC

LOT 3 : Assurance de la protection Juridique pour la cotisation annuelle de 284.93 € HT, soit de 323.11 € TTC

LOT 4 : Assurance Automobile pour la cotisation annuelle de 773.32 € HT, soit de 968.39 € TTC

LOT 5 : Assurance des risques statutaires pour le taux de 6.42 %

- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **V) ACQUISITION DE MATERIELS POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

##### **1) Acquisition d'un tracteur multifonctions**

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de remplacer la tondeuse autoportée. Elle propose d'acquérir un tracteur multifonctions équipé d'un plateau de coupe auquel il serait possible, si nécessaire, de monter une lame à neige, un désherbeur mécanique, une balayeuse...

Plusieurs devis ont été examinés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir un tracteur John Deere 1026 R d'un montant de 12 900.51 € TTC.

##### **2) Acquisition d'un épandeur à sel**

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité d'acheter un épandeur à sel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'acheter un épandeur à sel pour un montant de 589 € TTC.

#### **VI) VENTE DE NOTRE TONDEUSE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre la tondeuse autoportée achetée en 2006 pour un montant de 7 800 € TTC, au prix de 1 500 € TTC et a trouvé acquéreur.

## **VII) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption lors de la vente des parcelles cadastrées section C n°1705, n° 1388 et n°1201P et section X n°457.

## **VIII) TARIFS COMMUNAUX**

D'importants travaux d'assainissement sont réalisés chaque année depuis 2010.

Afin de pouvoir continuer, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 0.10 € la taxe d'assainissement. Cette taxe sera donc de 0.60 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les autres tarifs restent inchangés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les tarifs communaux pour l'année 2018 comme suit :

|                                                                                 |            |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Cantine scolaire<br>repas enfants                                               | 4.74 €     |
| Centre de Loisirs de Chadieu<br>Participation financière par enfant et par jour | 10.50 €    |
| Cimetière<br>Concession à perpétuité / mètre                                    | 183.00 €   |
| Concession cinquantenaire / mètre                                               | 107.00 €   |
| Columbarium 1 case + 1 plaque                                                   | 600.00 €   |
| Plaque d'inscription case columbarium ou colonne du souvenir                    | 36.00 €    |
| Location de l'Espace Culturel<br>Habitant / ½ journée                           | 100.00 €   |
| Habitant / jour                                                                 | 240.00 €   |
| Habitant / week-end                                                             | 360.00 €   |
| Hors-commune / jour                                                             | 360.00 €   |
| Hors-commune / week-end                                                         | 680.00 €   |
| Associations Sauvetatoises à partir de la 6ème location / jour                  | 100.00 €   |
| Association hors-commune / jour                                                 | 150.00 €   |
| Salle de réunion à l'étage / jour                                               | 45.00 €    |
| Forfait chauffage pour toutes locations / jour (du 1er octobre au 30 avril)     | 30.00 €    |
| Forfait chauffage pour toutes locations / week-end (du 1er octobre au 30 avril) | 50.00 €    |
| Assainissement<br>Participation à l'Assainissement Collectif                    | 1 500.00 € |
| Forfait compteur                                                                | 12.20 €    |
| Redevance / m3 consommé                                                         | 0.60 €     |

## **IX) MANDATEMENTS SUR LE BUDGET D'ASSAINISSEMENT 2018**

Selon les articles 15 à 22 de la loi 88-13 du 5 janvier 1988 et dans l'attente de l'adoption du budget de l'exercice 2018 où ces crédits seront repris, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le mandatement des factures relatives à la section d'investissement du budget 2018 de la commune, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, pour une somme de 37 540.80 € répartie comme ci-dessous :

- Compte 21571 pour un montant de 12 901 €, concernant l'achat d'un tracteur multifonctions,
- Compte 21571 pour un montant de 589 €, concernant l'achat d'un épandeur à sel,



- Compte 2183 pour un montant de 13 844 €, concernant l'équipement numérique de l'école de La Sauvetat
- Compte 4581 pour un montant de 11 288 €, concernant l'équipement numérique de l'école d'Authezat.

### **X) PORTE ESPACE CULTUREL**

Considérant la nécessité de changer la porte de l'Espace Culturel pour une porte sécurisée, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le devis de l'entreprise TAILLANDIER à Authezat pour un montant de 3 390 € HT.

### **XI) BUDGET ASSAINISSEMENT : ANNULATION DU TITRE AU SIVOM DU CHARLET**

Madame le Maire explique que la Commune a émis un titre au SIVOM du Charlet d'un montant de 373.96 € concernant la redevance d'assainissement 2017.

Or il s'avère que le SIVOM du Charlet n'utilise pas les réseaux d'assainissement de la Commune.

Madame le Maire propose d'annuler ce titre dont l'émission n'était pas justifiée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder à l'annulation de ce titre.

### **XII) POINT MULTISERVICES : AVENANT N°2 A LA CONVENTION**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la convention établie le 15 décembre 2014 entre la Commune de La Sauvetat et la SARL « CHEZ LISA ».

La Commune dans l'article 5 de la dite convention consentait à une réduction de 50% du loyer fixé par le bail jusqu'au 31 décembre 2016. Par délibération en date du 15 novembre 2016, le Conseil avait reconduit cette réduction de 50% jusqu'au 31 décembre 2017.

Il convient aujourd'hui de reconduire cette convention.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'engage à reconduire cette réduction de 50% du loyer fixé par le bail jusqu'au 31 décembre 2018.

### **XIII) QUESTIONS DIVERSES**

#### **Subvention à l'Association du Don du Sang**

Considérant le caractère indispensable et le besoin d'intérêt général de l'Association du Don du Sang, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 200 € à l'association du Don du Sang.

#### **Visites estivales**

En 2017, 9 visites estivales du quartier des forts étaient programmées par Mond'Arverne Tourisme. Marion Chastaing, guide interprète conférencière, a accueilli 82 visiteurs. Parmi les visiteurs, 1/3 sont des touristes, 1/3 sont des résidents du territoire et 1/3 sont des Puydômois. Depuis la 1<sup>ère</sup> édition en 2014, la fréquentation a augmenté de 40%.

#### **Cérémonie des vœux du Maire**

Les habitants de la Commune seront conviés à la cérémonie des vœux du Maire vendredi 19 janvier 2018 à 19h30 à l'Espace Culturel.

La séance est levée à 23h25.